



## Enfant à charge mais pas fiscale

-----  
Par leonas

Bonjour,

Dans quelques semaine ou en janvier, je vais récupérer ma fille étudiante pour des raisons d'entente...  
Fiscalement elle est rattaché à sa mère avec mon fils...on ne trouve pas d'accort pour la prendre fiscalement pour moi (chacun un enfants)

Je l'aurais donc à charge de la nourrir , loger et habiller... pour l'aider je peux lui verser une pension.

je lis aussi qu'il existe une déduction d'une somme forfaitaire à déclarer,

aussi de cocher la case L; mais je crois que je n'ai pas droit, j'ai été en garde alterné pendant 4 ou 5 ans mais pas en parent isolé...

J'aimerais savoir ce que je doit faire au niveau des impôts.

Merci

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Les enfants sont ils majeurs ?

Quel age ?

-----  
Par leonas

Bonjour,

j'en ai un qui est mineur et majeur 19ans

-----  
Par kang74

Donc votre fille majeure se rattache à qui elle veut, à personne d'ailleurs si elle le souhaite.

Mais je suppose qu'il lui est plus favorable, si elle est boursière, d'être rattachée à la mère avec son frère .

Si elle boursière, cela fait quand même moins de frais à payer pour tout le monde ...

Si elle est majeur vous pouvez par contre déclarer une pension pour la loger : sa mère devra déclarer celle ci sur son avis fiscal .

Bien evidemment reste à savoir aussi ce qu'elle déclare à la caf car vous ne pouvez pas déclarer une pension pour la loger ... et que sa mère la déclare à sa charge à la caf sans qu'il y est à un moment des contrôles .

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/pensions-alimentaires]https://www.impots.gouv.fr/particulier/pensions-alimentaires[url]

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Sur la question de la prise en charge fiscale, c'est assez simple, la seule personne avec qui vous devez trouver un accord c'est votre fille.

Fiscalement, il peut parfois être intéressant que l'enfant majeur fasse sa propre déclaration et que le parent déduise une

pension alimentaire :

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-majeur-comment-le-declarer]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-majeur-comment-le-declarer[/url]